

La formation des professionnels à l'authentification des billets de banque

Un axe essentiel de la lutte contre la contrefaçon

Direction de l'Entretien de la Monnaie fiduciaire et des Relations avec la Clientèle institutionnelle
Centre national d'Analyse des Contrefaçons

La lutte contre la contrefaçon des billets de banque a toujours constitué une préoccupation majeure des banques centrales nationales. Depuis sa création en 1800, la Banque de France a constamment été attentive à la confiance de nos concitoyens dans le billet de banque et déployé tous les moyens nécessaires pour la préserver. Dans le cadre de l'Eurosystème, constitué par les seize banques centrales nationales des pays ayant adopté l'euro fiduciaire et la Banque centrale européenne (BCE), la Banque de France conduit, au niveau national, le dispositif concerté de prévention contre la contrefaçon de l'euro. Un des axes essentiels de ce dispositif est la formation des professionnels de la filière fiduciaire à l'authentification des billets. Chaque année près de 25 000 d'entre eux sont ainsi formés par la Banque de France.

Ces professionnels manient dans le cadre de leur activité courante de grandes quantités de billets : personnel des banques et des sociétés de transport de fonds, grand et petit commerce, certaines administrations... Les formations à l'authentification sont gratuites et déployées sur tout le territoire national grâce à un réseau de 200 spécialistes du billet de la Banque de France. Une méthode simple, rapide et efficace permet d'authentifier rapidement un billet reçu à l'occasion d'un paiement. Ce processus de formation des professionnels constitue l'un des cinq piliers de la lutte contre la contrefaçon poursuivie sans relâche par la Banque de France.

Mots-clés : Billets, contrefaçons, formation professionnelle

Codes JEL : D18, M53

ENCADRÉ I

Les cinq piliers de la lutte contre la contrefaçon**Un produit très sécurisé**

La protection des billets repose, dès leur conception, sur une gamme de signes de sécurité de haute technologie destinés à les prémunir contre la contrefaçon. Il existe une course entre les concepteurs de billets, qui incluent de nouveaux signes dans les billets, et les faux-monnayeurs, qui essaient d'imiter ces signes. Pour que les concepteurs de billets restent en tête de cette course, un effort considérable de recherche et développement est conduit par l'Eurosystème et certains autres organismes de recherche. La Banque de France participe à cet effort à travers le département Recherche et Développement de la direction générale de la Fabrication des billets, basé à Chamalières. L'accent est mis sur le besoin pour les billets en euros de « se défendre par eux-mêmes » avec des signes de sécurité difficiles à imiter correctement et faciles à authentifier.

Des actions de prévention : la formation des professionnels et l'information du public

Les faux billets sont fréquemment écoulés dans les commerces, généralement en achetant des articles de faible valeur avec des contrefaçons d'une valeur relativement élevée, afin de recevoir en retour autant de signes monétaires authentiques que possible. De nombreuses contrefaçons ne sont détectées que lorsqu'elles atteignent les banques, c'est-à-dire après avoir causé une perte financière à ceux qui les ont acceptées. Cet effet pourrait être minimisé, ou complètement évité, si les commerçants vérifiaient soigneusement tous les billets reçus de leurs clients. Si plusieurs signes sont vérifiés avec attention, cela augmente les chances de détection des contrefaçons et les risques pris par celui qui cherche intentionnellement à écouler un billet contrefait.

En tenant compte de ces éléments, l'Eurosystème adapte régulièrement ses supports de communication et ses dispositifs de formation afin de répondre aux besoins des personnes appelées à manipuler des espèces. La Banque de France a fortement structuré son offre de formation gratuite des professionnels de la filière fiduciaire à l'authentification des billets à l'aide de la méthode simple « Touchez Regardez Inclinez » mise au point par l'Eurosystème.

Les signes de sécurité des billets en euros ont été conçus de telle sorte que le public puisse les identifier facilement et juger rapidement de leur authenticité : il est donc essentiel que ces caractéristiques soient conçues de façon à ce que le public et les autres utilisateurs les identifient facilement.

La Banque de France distribue gratuitement des supports d'information pour apprendre au public quels sont les signes de sécurité des billets en euro et la manière de vérifier aisément l'authenticité d'un billet avec la méthode « Touchez Regardez Inclinez ».

Le contrôle du processus de recyclage des billets

Après leur mise en circulation par les banques centrales, les billets sont manipulés par de nombreux acteurs, dont les professionnels de la filière fiduciaire (parmi lesquels les établissements de crédit et les sociétés de transport de fonds) qui sont habilités à compter et authentifier les billets avant de les remettre en circulation. Afin de mettre en œuvre une politique commune de manipulation et de traitement des billets par les établissements de crédit et par les autres professionnels (notamment les transporteurs de fonds) et afin d'aider ces acteurs de la filière à remplir leurs obligations exposées dans l'article 6 du règlement du Conseil (CE) n° 1338/2001 définissant des mesures nécessaires à la protection de l'euro contre le faux monnayage, le Conseil des gouverneurs de la BCE a adopté le Cadre relatif à la détection des contrefaçons et au tri qualitatif des billets (le Cadre) en décembre 2004.

Conformément à ce Cadre, les établissements de crédit et les autres professionnels concernés sont autorisés à remettre des billets en euros en circulation, à condition que l'authenticité et la qualité de ces billets (c'est-à-dire leur aptitude à circuler) aient été dûment vérifiées. Les billets qui sont remis en circulation par l'intermédiaire des distributeurs automatiques (DAB) et d'autres types d'appareils doivent être vérifiés en utilisant des machines de traitement des billets qui ont été testées avec succès par une banque centrale de l'Eurosystème. L'Eurosystème a mis en place une procédure commune de test et publie sur le site internet de la BCE une liste centralisée des machines testées avec succès (www.ecb.int).

En France, le Cadre s'est traduit par un décret pour lui donner une force juridique contraignante. Les établissements de crédit et les autres professionnels souhaitant recycler des billets doivent signer une convention avec la Banque de France.

Par ailleurs, la Banque de France a ouvert au début de l'année 2006 sa propre plate-forme de test et est donc à même de contribuer à la réalisation des tests d'équipements prévus par le Cadre. Les fabricants ou distributeurs de matériels d'aide à l'authentification et/ou de traitement des billets peuvent prendre contact avec les responsables de cette plate-forme de test à l'adresse suivante : plateforme@banque-france.fr

Un système de gestion des contrefaçons réactif

Par souci d'efficacité et de cohérence, l'Eurosystème a retenu, pour le traitement des faux billets en euros, un système décentralisé au niveau de chaque pays mais coordonné à l'échelle européenne.

La BCE a créé un Centre d'analyse des contrefaçons (CAC), situé à Francfort et destiné à assurer les traitements centralisés concernant les faux billets. Le CAC est chargé de l'analyse et de la classification commune des contrefaçons jugées « d'assez bonne qualité » et recensées dans plusieurs pays, ainsi que du traitement des fausses coupures en euros en provenance de l'extérieur de l'Union européenne (UE).

Parallèlement, chaque État membre de l'UE a mis en place un Centre national d'analyse (CNA) pour les billets, ainsi qu'un Centre national d'analyse des pièces (CNAP). Ces organismes ont pour objet de gérer les contrefaçons retirées de la circulation sur le plan national. En France, le centre national d'analyse des contrefaçons de billets en euros est géré par la Banque de France.

Tous ces centres contribuent à la collecte des données relatives aux faux billets et fausses pièces en euros qui servent à alimenter une base de données européenne commune – le Counterfeit Monitoring System (CMS) – et utilisent les informations centralisées par ce dernier pour mener à bien leurs missions respectives.

Un groupe de travail sur la contrefaçon a été spécialement créé au niveau du SEBC (Système européen des banques centrales) pour traiter les questions relatives à la contrefaçon. Ce groupe est principalement chargé du suivi des déclarations statistiques et techniques relatives aux faux billets en euros, ainsi que de leur analyse, de la gestion de l'accès des utilisateurs au système CMS et de la coordination de la communication entre toutes les parties concernées.

CMS est un référentiel central dans lequel l'ensemble des informations statistiques et techniques relatives aux contrefaçons de l'euro (billets et pièces) sont enregistrées et mises à la disposition des utilisateurs autorisés dans les meilleurs délais. Il s'agit d'une application internet à laquelle ont accès toutes les autorités de l'UE participant à la lutte contre la contrefaçon des billets et pièces en euros (principalement les forces de police des seize pays membres de la zone euro). Dans la description technique de chaque nouvelle contrefaçon, figurent les techniques de reproduction, la manière dont sont imités les différents signes de sécurité, ainsi que des photos des contrefaçons.

L'action des forces de police

L'Eurosystème travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales et européennes telles qu'Europol et la Commission européenne (en particulier l'Office de lutte anti-fraude ou OLAF) afin de lutter efficacement contre la contrefaçon. Au niveau national, la Banque de France travaille en lien très étroit avec l'Office central pour la répression du faux-monnayage (ministère de l'Intérieur) et lui apporte son expertise.

Dans son action, la police s'appuie sur la base de données CMS, à laquelle elle a accès, pour recueillir des informations et suivre l'évolution des contrefaçons appartenant à une même classe et donc, selon toute vraisemblance, produites par un même faussaire. L'expérience a montré que le repérage des zones d'écoulement des faux billets permettait de confondre avec réactivité les distributeurs et de remonter plus aisément la filière vers l'officine qui les produit en vue de la démanteler.

La police a enregistré des succès importants dans la lutte contre la contrefaçon au cours des années écoulées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro.

I| Les recommandations et la méthode mise au point par l'Eurosystème

Tous les six mois, la Banque centrale européenne diffuse une note d'information sur la contrefaçon de l'euro qui rappelle que si la proportion de billets contrefaits reste faible, il est néanmoins recommandé de faire preuve de vigilance et de vérifier l'authenticité des billets reçus. L'authentification d'un billet, qui repose sur l'observation des « signes de sécurité », est souvent confondue avec sa simple reconnaissance qui se limite à une perception du graphisme et de la couleur dominante. L'usage par les contrefacteurs de matériels de reprographie bon marché et de bonne

qualité sur le marché peut faire illusion mais ne résiste pas à une démarche d'authentification du billet.

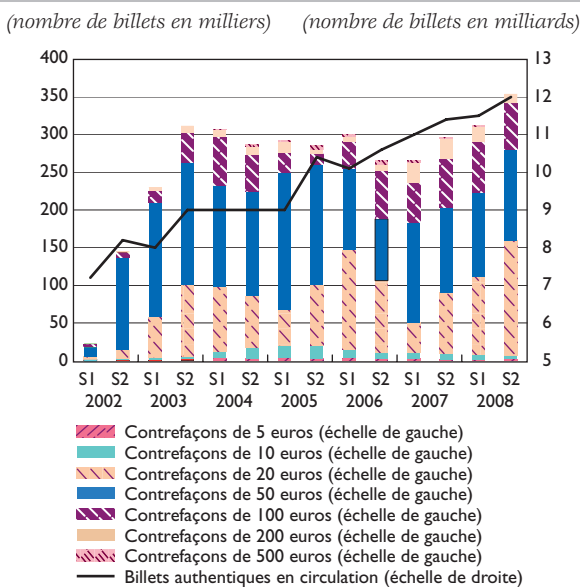
Pour permettre une authentification aisée du billet, l'Eurosystème a mis au point une méthode simple, rapide et efficace d'analyse qu'il est possible d'assimiler à une grille de lecture des signes de sécurité. Trois verbes d'action structurent cette démarche et permettent de reconnaître en quelques instants ces fameux signes de sécurité: « Touchez, Regardez, Inclinez ». L'acronyme formé à partir de la première lettre de ces verbes permet de nommer la méthode : TRI. Cette méthode fait simplement appel aux sens tactile et visuel et s'applique en quelques secondes à un billet reçu. Elle ne nécessite aucun outil complémentaire. Aujourd'hui, aucune contrefaçon ne résiste à la méthode TRI.

ENCADRÉ 2

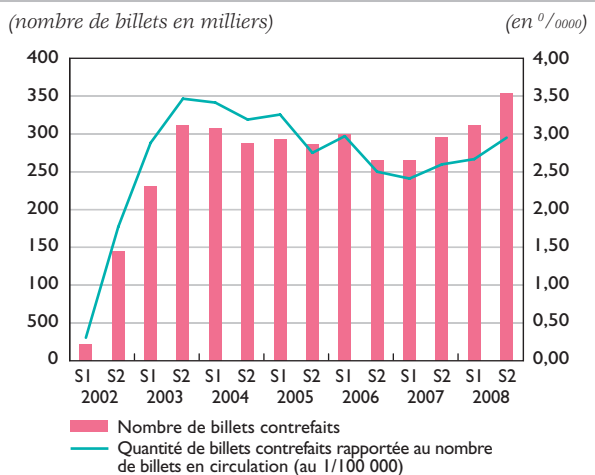
La contrefaçon des billets en euros

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre de contrefaçons détectées après mise en circulation depuis le lancement des billets en euros. En moyenne semestrielle, depuis 2003, moins de 300 000 contrefaçons sont détectées en circulation, tous pays confondus. Ce chiffre est à comparer avec le nombre croissant de billets authentiques en circulation : de 7 milliards en 2002 à plus de 12 milliards en 2008. La proportion de billets contrefaits reste faible et le grand public a toutes les raisons d'avoir confiance dans la qualité des billets en euros et de leurs signes de sécurité. Cependant, l'Eurosystème, c'est-à-dire la Banque centrale européenne et les seize banques centrales nationales de la zone euro, recommande de faire preuve de vigilance et de vérifier l'authenticité des billets reçus.

Évolution du nombre de contrefaçons depuis la création de l'euro fiduciaire




Contrefaçons en données brutes et rapportées au nombre de billets en circulation




ENCADRÉ 3

TOUCHEZ




... LE PAPIER DES BILLETS. Il a une texture ferme et craque sous les doigts.

REGARDEZ




... LE BILLET PAR TRANSPARENCE ET VÉRIFIEZ...

INCLINEZ



... LE BILLET ET REGARDEZ...

TRANSVISION




TAILLE-DOUCE

Les motifs sont en relief à certains endroits. Effleurez les billets du bout du doigt ou grattez légèrement avec l'ongle.


BANDE MÉTALLISÉE HOLOGRAPHIQUE

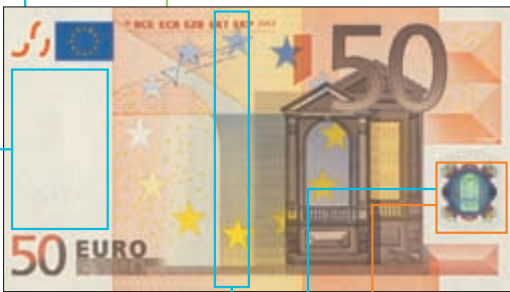

En inclinant le billet, on distingue sur une bande métallisée le symbole de l'euro et le chiffre indiquant la valeur du billet.



FILIGRANE


Une image et le chiffre indiquant la valeur du billet sont visibles par transparence.




FIL DE SÉCURITÉ

En examinant le billet par transparence, on remarque une ligne sombre sur toute la largeur du billet.




PERFORATIONS

Elles forment le symbole «€» ainsi que des petits chiffres qui indiquent la valeur du billet.




PASTILLE MÉTALLISÉE HOLOGRAPHIQUE

En inclinant le billet, on distingue sur une pastille métallisée une image ainsi que le chiffre indiquant la valeur du billet.




ENCRE À COULEUR CHANGEANTE

Lorsqu'on incline le billet, le chiffre indiquant la valeur change de couleur, passant du violet au vert olive ou au marron.



BANDE BRILLANTE

Elle brille et prend une couleur légèrement différente lorsqu'on l'examine en inclinant le billet sous une lumière vive.



Cette efficacité face à la contrefaçon du billet de banque est vérifiée chaque jour par les spécialistes du Centre national d'analyse des contrefaçons de la Banque de France et par ceux des autres banques centrales de l'Eurosystème. Ils disposent certes d'outils techniques complémentaires mais ils utilisent avant toute chose la méthode d'authentification TRI.

2| Les formations proposées par la Banque de France

2|1 Tous les professionnels peuvent en bénéficier

La Banque de France propose à tous les professionnels de la filière fiduciaire (guichetiers des banques, transporteurs de fonds, commerçants, hôtesses de caisse,...), d'acquérir cette méthode pendant une session de formation gratuite d'une durée comprise entre une et deux heures. L'objectif est de permettre aux entreprises d'avoir un personnel parfaitement informé et formé à l'authentification de la monnaie fiduciaire et ainsi de limiter les pertes qui pourraient être occasionnées par la contrefaçon tout en décourageant les faussaires éventuels dans leurs tentatives d'écoulement de la fausse monnaie.

La formation est adaptée aux besoins spécifiques de chaque entreprise, en liaison étroite avec ses responsables. Cette approche souple permet également de réaliser la formation dans les locaux de l'entreprise, voire de l'intégrer dans un cursus de formation interne.

2|2 La méthode TRI permet aux professionnels de détecter des contrefaçons en quelques secondes

L'enseignement est concret et les professionnels apprennent la méthode TRI avec des billets authentiques en main. L'objectif recherché est que chaque professionnel quitte la formation en ayant acquis une compétence : savoir authentifier sans hésitation un billet et, partant, être en mesure de détecter aisément une contrefaçon. Dans les dernières minutes de la formation, un jeu de billets contrefaits est mis dans les mains des professionnels. Il leur permet

de vérifier leur nouvelle compétence et chacun peut confirmer que la détection des contrefaçons est aisée lorsque l'on sait « lire un billet » et ses signes de sécurité.

La première question généralement posée par les professionnels concerne le temps nécessaire pour authentifier correctement un billet. Si ce temps était trop long, il serait incompatible avec le bon déroulement d'une opération de paiement, tout particulièrement en cas d'affluence. Il est en fait beaucoup plus court que le temps nécessaire à la saisie d'un code de carte bancaire et à la réponse d'un serveur, sans parler du temps consacré à noter les références de la pièce d'identité produite avec un chèque bancaire. Avec un peu d'entraînement, le temps écoulé entre la remise du billet par le client au commerçant et la dépose par celui-ci dans son tiroir-caisse, soit environ deux à trois secondes, est tout à fait suffisant pour vérifier à l'œil nu plusieurs signes de sécurité.

La plupart des participants n'ont jamais vu de contrefaçons avant cette formation. Interrogés en fin de séance sur leur capacité à détecter une contrefaçon après la formation, les professionnels s'octroient une note moyenne de 8,8 sur 10. L'expression d'une grande confiance est tout à fait justifiée car, une fois que l'on connaît la méthode d'authentification du billet, les résultats sont probants.

Les formations proposées par la Banque de France sont réalisées gratuitement sur l'ensemble du territoire métropolitain. Pour offrir cette prestation, l'Institut d'émission dispose de près de deux cents formateurs, de vrais spécialistes du billet travaillant dans l'une des caisses de la Banque de France réparties sur l'ensemble du territoire et formés en outre aux méthodes pédagogiques. Comme pour le tri des billets que ces professionnels effectuent eux-mêmes à grande échelle sur des matériels très performants, la Banque de France veille à assurer des prestations d'une grande qualité et la gratuité n'altère pas ce principe. Cette activité est d'ailleurs certifiée ISO 9000:2001

En 2008, la Banque de France a formé près de 25 000 professionnels en réalisant plus de 2 400 sessions de formation, soit dix sessions par jour ouvré en France. Derrière ce chiffre global se trouvent près de 13 000 salariés de la grande distribution et plus de 3 700 professionnels du commerce de détail. Le commerce est le premier secteur bénéficiaire des formations de la Banque de France, suivi par les forces de police et les établissements bancaires.

ENCADRÉ 4

Les formations de la Banque de France en 2008 et leur évaluation

Quelques secondes suffisent pour vérifier plusieurs signes de sécurité et être certain de l'authenticité d'un billet :

Touchez

- le craquant du papier
- l'impression en relief

Regardez

- le nombre incomplet
- le fil de sécurité
- le filigrane
- le symbole €

Inclinez

- la bande ou la pastille holographique
- la bande brillante ou le nombre à couleur changeante

La Banque de France propose gratuitement aux professionnels d'apprendre une méthode simple, rapide et efficace, leur permettant de reconnaître les billets authentiques.
Contacts : euro-formation@banque-france.fr

Les 25 000 professionnels formés par la Banque de France en 2008 ont évalué la formation qu'ils ont reçue. L'indicateur global de satisfaction est élevé, avec une note moyenne de 9,2 sur 10. La qualité de la pédagogie des formateurs de la Banque de France est particulièrement soulignée, avec une note moyenne de 9,5 sur 10.

Si vous n'êtes pas un professionnel de la filière fiduciaire, la Banque de France tient à votre disposition des supports d'information sur les signes de sécurité des billets en euros sur son site internet (www.banque-france.fr) ou au guichet de l'une de ses succursales dotées d'une caisse (voir carte des implantations sur le site internet).

Évaluation de la formation reçue par les professionnels

